



C.A.C.VC

Cellule d'action concertée
en **violence conjugale** de Montréal

La **Cellule d'action concertée en violence conjugale de Montréal** vise une intervention rapide dans les situations à haut risque d'homicide conjugal ou intrafamilial, accompagnées ou non de suicide, dans un contexte de violence conjugale. Lorsqu'une telle situation sera identifiée, les partenaires s'engagent à se mobiliser afin d'agir rapidement et efficacement pour assurer la sécurité des personnes en cause.

Concrètement, cela signifie que des organismes partenaires s'engagent à partager et recevoir l'information cruciale et pertinente lorsqu'une situation représente un risque imminent pour la sécurité d'une victime de violence conjugale et de sa famille et à coordonner leurs actions afin de la prévenir.

Objectifs et principes de base de la C.A.C.VC de Montréal

Les objectifs de cette initiative sont de :

1. Se doter d'une structure pour prévenir les risques d'homicides conjugaux ou intrafamiliaux.
2. Mobiliser et former les partenaires régionaux ou locaux afin d'intervenir sur le terrain.
3. Actualiser les pratiques des partenaires en matière de prévention des homicides conjugaux ou intrafamiliaux.
4. Développer une compréhension commune des problématiques et adopter un langage commun.

Partenaires et collaborateurs de la C.A.C.VC de Montréal

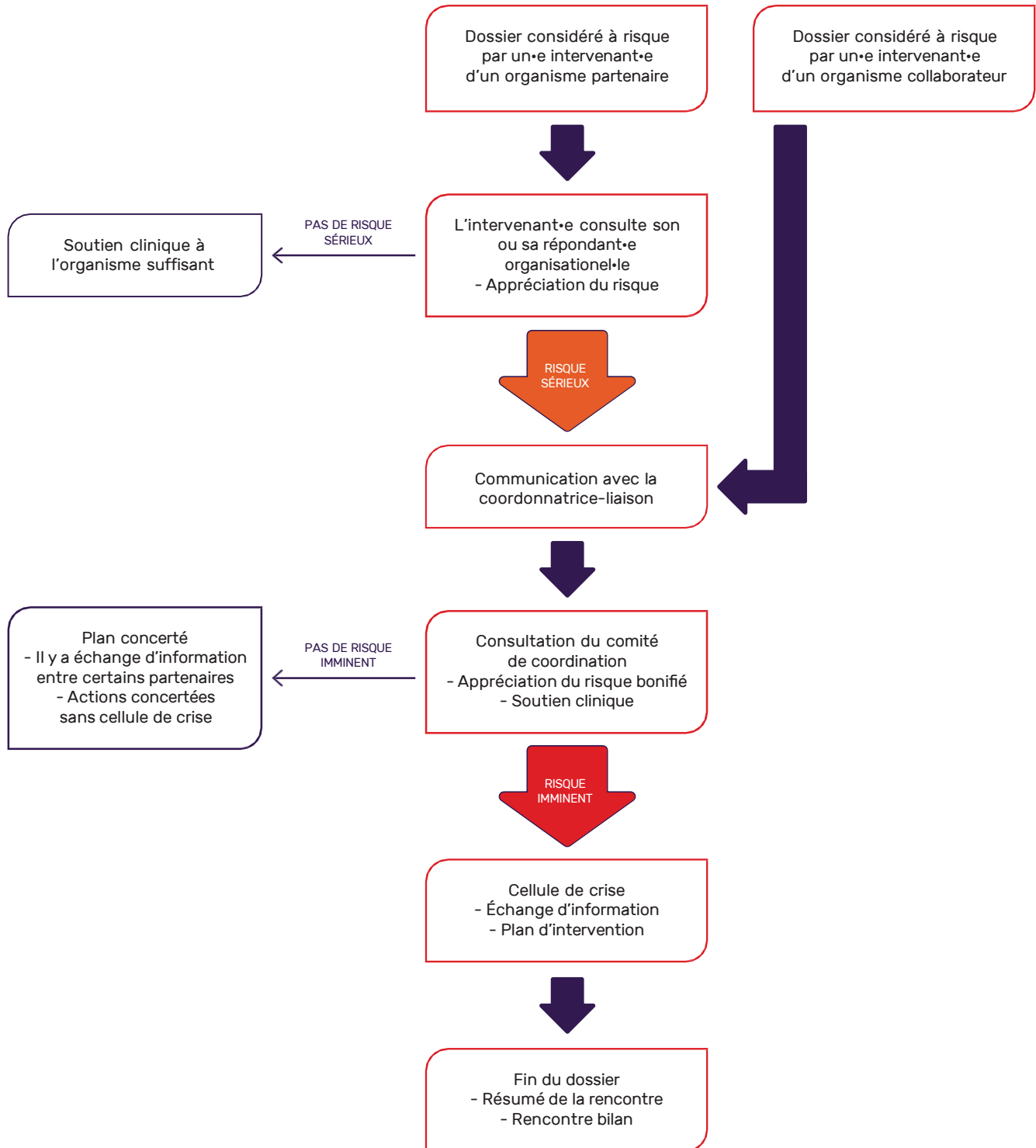
→ Les **organismes partenaires** sont considérés comme essentiels dans la chaîne de sécurité et ayant un pouvoir d'action afin de créer un plan de sécurité complet autour de toutes les personnes se trouvant à risque. Ces organismes participent activement à la structure de concertation, c'est-à-dire qu'ils sont appelés à participer aux cellules de crise ainsi qu'aux différents comités.

Les organismes partenaires impliqués dans le projet sont nombreux. On y retrouve notamment, mais non exclusivement, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Centre d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC), Côté Cour, les services correctionnels, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les CIUSSS, incluant des instances comme le Directeur de la protection de la Jeunesse (DPJ), les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, les groupes œuvrant auprès des auteurs de violence et les centres de crise.

Tous les organismes partenaires ont dégagé minimalement deux personnes pour représenter leur organisation au sein de la structure d'action concertée. Ces personnes représentantes et substitués ont suivi une formation de deux jours portant sur la prévention du risque d'homicide en contexte de violence conjugale et ont comme responsabilité de sensibiliser leur milieu à cet effet.

→ Les **organismes collaborateurs** sont tous les organismes susceptibles d'identifier des situations comportant un risque d'homicide. Les organismes collaborateurs sont invités à suivre une formation d'une journée qui permet à certains membres de leur personnel de mieux connaître l'existence de la Cellule d'action concertée, son fonctionnement ainsi que la prévention du risque d'homicide en contexte de violence conjugale lors d'une formation d'une journée.

Schéma de fonctionnement de C.A.C.VC de Montréal



Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez contacter :

Andrée-Anne Perreault-Girard, Coordonnatrice liaison C.A.C.VC de Montréal

Courriel : cacvcmontreal@tcvcm.ca Téléphone : (438) 828-9624